

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

GAT ASSURANCES

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

GAT ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 Octobre 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Walid Ben SALAH (*FINOR*) et Mr Noureddine HAJJI (*AMC Ernest & Young*).

Annexe n°1

Actif du Bilan

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
		Brut	Amorts et Prov	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	A.1	9 269 486	(7 921 255)	1 348 231	919 260
AC11 Investissements de recherche et développement		9 269 486	(7 921 255)	1 348 231	919 260
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		-	-	-	-
AC13 Fonds commercial		-	-	-	-
AC14 Acomptes versés		-	-	-	-
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A.1	29 298 587	(18 895 596)	10 402 990	9 162 453
AC21 Installations techniques et machines		24 158 117	(15 937 146)	8 220 971	7 776 022
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		5 098 015	(2 958 451)	2 139 565	1 364 761
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		42 454	-	42 454	21 670
AC3 Placements	A.2	420 410 999	(24 796 047)	395 614 951	376 944 055
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotés		66 815 455	(18 757 199)	48 058 256	37 227 963
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 920 986	(15 575 649)	5 345 337	5 601 081
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		28 514 853	(3 181 550)	25 333 302	14 247 265
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		17 379 617	-	17 379 617	17 379 617
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		32 290 061	-	32 290 061	32 290 061
AC321 Placements dans les entreprises liées et participations		32 290 061	-	32 290 061	32 290 061
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises		-	-	-	-
AC323 Part dans les entreprises avec lien de participation		-	-	-	-
AC324 Bon et obligations émis par les entreprises avec un lien de participation		-	-	-	-
AC33 Autres placements financiers		319 099 000	(6 038 848)	313 060 151	301 075 315
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		101 290 987	(6 038 848)	95 252 139	74 385 302
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		118 430 013	-	118 430 013	112 440 013
AC333 Prêts hypothécaires		-	-	-	-
AC334 Autres Prêts		-	-	-	-
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		99 378 000	-	99 378 000	114 250 000
AC336 Autres		-	-	-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes		2 206 482	-	2 206 482	6 350 716
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte		-	-	-	-
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A.3	44 083 910	-	44 083 910	53 716 963
AC510 Provisions pour primes non acquises		11 784 913	-	11 784 913	10 692 827
AC520 Provision d'assurance vie		-	-	-	-
AC530 Provisions pour sinistres Vie		-	-	-	-
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		32 298 997	-	32 298 997	43 024 135
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		-	-	-	-
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		-	-	-	-
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		-	-	-	-
AC560 Autres provisions techniques (vie)		-	-	-	-
AC561 Autres Provisions		-	-	-	-
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte		-	-	-	-
AC6 Créances	A.4	103 964 248	(41 910 898)	62 053 351	62 520 547
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		81 503 386	(40 962 041)	40 541 345	38 993 158
AC611 Primes acquises et non émises	A.4.1	7 754 087	-	7 754 087	4 977 779
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A.4.2	54 822 458	(36 032 538)	18 789 920	19 106 587
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A.4.3	18 926 841	(4 929 503)	13 997 338	14 908 791
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A.4.4	17 637 453	-	17 637 453	20 323 799
AC63 Autres créances	A.4.5	4 823 409	(948 857)	3 874 552	3 203 590
AC631 Personnel		682 525	(148 625)	533 900	560 062
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		767 092	-	767 092	1 006 430
AC633 Débiteurs divers		3 373 791	(800 231)	2 573 560	1 637 098
AC64 Créances sur ressources spéciales		-	-	-	-
AC7 Autres éléments d'actif	A.5	29 707 888	(2 330 481)	27 377 407	25 712 158
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A.5.1	8 627 310	(2 330 481)	6 296 829	8 543 086
AC721 Frais d'acquisition reportés		15 625 083	-	15 625 083	12 301 743
AC722 Autres charges à répartir		-	-	-	25 237
AC73 Comptes de régularisation actifs	A.5.2	5 455 496	-	5 455 496	4 842 093
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		4 364 102	-	4 364 102	4 091 917
AC732 Estimations de réassurance		-	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation		1 091 393	-	1 091 393	750 175
Total des actifs		636 735 118	(95 854 277)	540 880 840,918	528 975 436

Annexe n°2

Capitaux propres et passifs

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		52 447 150	42 245 506
CP4 Autres capitaux propres		5 089 300	5 089 300
CP5 Résultat reporté		3 259 627	2 656 585
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		105 796 077	94 991 391
CP6 Résultat de l'exercice		25 258 668	24 303 042
Total des capitaux propres avant affectation	CP1	131 054 745	119 294 433
Passifs			
PA1 Autres passifs financiers			
PA11 Emprunts obligataires		-	-
PA12 TCN émis par l'entreprise		-	-
PA13 Autres emprunts		-	-
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers		-	-
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P1	20 959 629	18 309 036
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		-	-
PA22 Provisions pour impôts		-	-
PA23 Autres provisions		20 959 629	18 309 036
PA3 Provisions techniques brutes	P2	312 344 793	316 409 457
PA310 Provision pour primes non acquises	P2.1	65 598 434	58 620 766
PA320 Provision d'assurance vie		-	-
PA330 Provision pour sinistres (vie)		-	-
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	P2.2	236 631 034	247 865 171
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		-	-
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		6 832 781	6 614 039
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		675 940	814 147
PA360 Autres provisions techniques (vie)		-	-
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	P2.3	2 606 604	2 495 334
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		-	-
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P3	40 949 205	46 861 173
PA6 Autres dettes	P4	25 923 533	18 882 522
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P4.1	6 057 610	6 321 261
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 057 610	6 321 261
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		-	-
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P4.2	55 152	55 152
PA63 Autres dettes	P4.3	19 810 772	12 506 109
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		4 050	4 950
PA632 Autres Dettes		901 140	1 186 292
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P4.3.1	15 069 927	7 932 599
PA634 Crédoeurs divers	P4.3.2	3 835 655	3 382 268
PA635 Concours Bancaires		-	-
PA64 Ressources spéciales		-	-
PA7 Autres passifs	P5	9 648 935	9 218 815
PA71 Comptes de régularisation passif		9 648 935	9 218 815
PA72 Ecart de conversion		-	-
Total des passifs		409 826 096	409 681 002
Total des capitaux propres et passifs		540 880 841	528 975 436

Annexe n°3

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2023			Exercice clos le 31/12/2022
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes Acquisées	252 130 689	(44 984 418)	207 146 272	204 878 785
PRNV11 Primes émises et acceptées	259 108 357	(46 076 503)	213 031 854	192 887 060
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(6 977 668)	1 092 085	(5 885 583)	(4 673 832)
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	18 717 714		18 717 714	16 570 788
PRNV2 Autres produits techniques	291 567		291 567	94 769
CHNV1 Charges de Sinistres	(148 353 537)	(1 975 611)	(150 329 148)	(142 426 648)
CHNV11 Montants payés	(160 260 506)	8 724 997	(151 535 508)	(130 662 209)
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	11 906 969	(10 700 609)	1 206 360	(11 738 523)
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	38 834	-	38 834	(25 915)
CHNV3 Participations aux bénéfices et ristournes	(1 119 336)	820 466	(298 870)	(2 835 044)
CHNV4 Frais d'exploitation	(52 205 260)	11 157 908	(41 047 353)	(33 718 853)
CHNV41 Frais d'acquisition	(51 191 839)		(51 191 839)	(41 353 179)
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	3 323 340		3 323 340	1 712 898
CHNV43 Frais d'administration	(4 336 762)		(4 336 762)	(3 652 316)
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		11 157 908	11 157 908	9 573 744
CHNV5 Autres charges techniques	(8 595 940)		(8 595 940)	(4 988 794)
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-		-	-
Résultat Technique Non Vie	60 904 731	(34 981 655)	25 923 076	20 909 447

Annexe n° 4

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2023			Exercice clos le 31/12/2022
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes	4 652 574	(183 475)	4 469 100	3 353 090
PRV11 Primes émises et acceptées	4 652 574	(183 475)	4 469 100	3 353 090
PRV2 Produits de placements	176 498	-	176 498	169 641
PRV21 Revenus des placements	176 498	-	176 498	169 641
PRV22 Autres produits des placements	-	-	-	-
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	-	-	-	-
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	-	-	-	-
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	-	-	-	-
PRV4 Autres produits techniques	8 869	-	8 869	7 436
CHV1 Charges de sinistres	(2 438 837)	59 483	(2 379 354)	(1 280 516)
CHV11 Montants payés	(1 766 006)	84 013	(1 681 993)	(1 740 205)
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	(672 831)	(24 530)	(697 361)	459 690
CHV2 Variation des Provisions Techniques	(11 898)	-	(11 898)	13 693
CHV21 Provisions d'assurance vie	-	-	-	-
CHV22 Autres provisions techniques	(11 898)	-	(11 898)	13 693
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	-	-	-	-
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	(93 537)	1 656	(91 882)	(585)
CHV4 Frais d'exploitation	(616 122)	-	(616 122)	(424 446)
CHV41 Frais d'acquisition	(559 275)	-	(559 275)	(384 456)
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
CHV43 Frais d'Administration	(56 847)	-	(56 847)	(39 990)
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
CHV5 Autres charges techniques	(147 868)	-	(147 868)	(71 871)
CHV9 Charges de placements	(17 747)	-	(17 747)	(35 123)
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	(17 747)	-	(17 747)	(33 018)
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	-	-	-
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-	(2 105)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	-	-	-	-
Résultat Technique Vie	1 511 932	(122 336)	1 389 597	1 731 319

Annexe n°5

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Résultat Technique de l'assurance Non Vie		25 923 076	20 909 447
Résultat Technique de l'assurance Vie		1 389 597	1 731 319
PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie		29 166 396	29 058 581
PRNT11 Revenus des placements		29 166 396	29 058 581
PRNT12 Produits des autres placements		-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		-	-
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-
CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie		(2 932 692)	(6 016 362)
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(2 932 692)	(6 016 362)
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		-	-
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-
PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		(18 717 714)	(16 570 788)
PRNT2 Autres produits non techniques		2 661 919	993 327
CHNT3 Autres charges non techniques		(24 456)	(24 164)
Résultats provenant des activités ordinaires		37 466 127	30 081 360
CHNT4 Impôts sur le Résultat		(12 207 459)	(5 778 318)
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		25 258 668	24 303 042
PRNT4 Gains extraordinaires		-	-
CHNT5 Pertes extraordinaires		-	-
Résultat Net de l'exercice		25 258 668	24 303 042
PRNT5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Produits		-	-
CHNT6 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Charges		-	-
Résultat net après modifications comptables		25 258 668	24 303 042

Annexe n°6

Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
Total Engagements reçus	1 513 000	1 340 180
Engagements hypothécaires reçus sur prêts octroyés	-	-
Aval, caution de garantie sur convention de portage	554 720	554 720
Avals, cautions de garantie sur les agents généraux	958 280	785 461
Total Engagements donnés	-	-
Avals, cautions de garanties octroyés au titre de l'appel d'offre	-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs et revenus	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Total Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et des rétro-cessionnaires	-	-
Total Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-
Total Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Total Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

Annexe n°7

Etat de flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		281 075 466	254 760 820
Sommes versées pour paiement des sinistres		(139 702 862)	(128 325 271)
Encaissements des primes reçues (acceptations)			-
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			-
Commissions versées sur les acceptations			-
Décaissements de primes pour les cessions		(31 327 513)	(17 616 364)
Encaissements des sinistres pour les cessions		5 178 411	1 709 032
Commissions reçues sur les cessions			-
Commissions versées aux intermédiaires		(23 241 791)	(18 904 627)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(39 578 444)	(34 552 606)
Variation des dépôts auprès des cédantes			-
Variation des espèces reçues des cessionnaires			-
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		(387 665 390)	(159 592 658)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		375 417 621	139 801 466
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(45 927 560)	(43 448 263)
Produit financiers reçus		28 476 150	28 258 632
Impôts sur les bénéfices payés		-	-
Autres mouvements		-	(466)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		22 704 087	22 089 695
Flux de trésorerie provenant de l'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles			(326 998)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation et hors exploitation		(11 385 200)	-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		-	-
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'investissement		(11 385 200)	(326 998)
Flux de trésorerie provenant du Financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-
Dividendes et autres distributions		(13 499 202)	(21 408 000)
Encaissements provenant d'emprunts		-	-
Remboursements d'emprunts		-	-
Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		-	-
Total des Flux de trésorerie provenant du financement		(13 499 202)	(21 408 000)
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
		-	-
Variation nette de la trésorerie		(2 180 315)	354 697
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB début de période		10 807 625	10 452 928
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB fin de période		8 627 310	10 807 625

Notes aux états financiers

NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable,

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers,

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relatives aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relatives aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;

II, LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES

1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON-VIE

Les provisions techniques comprennent :

2.1 Provisions pour primes non acquises :

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs,

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours, Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période,

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements,

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable,

2.2 Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises,

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif, La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat,

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises,

2.3 Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice,

Les provisions comportent deux types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels

Mode de calcul :

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier,

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures, Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés, La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer,
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan, Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan,
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine, Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres, Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer,
- La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :
 - Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile,
 - Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile,
 - Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile,

- Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile,
- Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier,
- Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :
- Evaluation dossier par dossier,
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs,
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs,

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue,

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes,
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc.

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), GAT ASSURANCES procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres,

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue,

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, GAT ASSURANCES adopte, la méthodologie suivante :

En assurance Automobile :

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- L'existence de tiers ;
- L'existence d'un cas de rejet ou non ;
- Les garanties du contrat ;
- La responsabilité de notre assuré ;
- La nature des pièces justificatives fournies ;
- Les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés,

En Risques divers :

Au cas par cas, en fonction de la déclaration ; la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas,

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée,

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client, un expert est envoyé pour constater l'infraction.

Les sinistres grêles : sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur),

Mortalité du bétail : ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit, L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%),

Individuel accident : ouverture à 100DT, Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré,

En Risques d'entreprise :

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise,

2.4 Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :

En ce qui concerne le chargement de gestion : GAT ASSURANCES confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytiques de répartition des charges (par nature / par destination),

2.5 Provision pour sinistres tardifs et dérivés des sinistres (IBNR & IBNER) :

Définition (Réf : NCT 29) :

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie,

Mode de calcul :

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale,

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

GAT ASSURANCES calcule ses tardifs à travers un logiciel spécialisé qui permet de projeter les tardifs à partir des règlements effectivement réalisés et ce sur une durée bien définie,

Description de l'applicatif utilisé :

SolvaRisk IBNR est une application de modélisation, d'évaluation et d'audit des sinistres déclarés tardifs IBNR (Incurred But Not Reported), Le logiciel intègre un validateur d'état des données IBNR composant le portefeuille pris en charge, Elle intègre aussi un puissant calculateur configurable à travers une interface de paramétrage à la volée opérant en temps réel permettant de simuler dynamiquement différents scénarios.

Les tardifs seront chargés par branche suivant les taux de chargements adoptés et ce au même titre que les sinistres à payer.

2.6 Provisions pour PB et ristournes non-vie :

Définition :

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

Méthodologie de calcul GAT ASSURANCES :

Méthode D'évaluation de Provision pour Participation Aux Bénéfices de L'assurance Santé

GAT Assurances procède par :

1. Élaborer un compte de résultat des contrats avec clause PB
2. Déterminer le montant de PB relatif à chaque contrat d'assurance dont le résultat est positif :
 $\text{Résultat}(N) > 0 \Rightarrow \text{PB}(N) = \text{taux PB} * \text{Résultat}(N)$
Le taux de PB est fixé dans les conditions particulières des contrats d'assurances.
3. Mettre à jour la provision pour PB relative aux exercices antérieurs non crédités aux assurés.
4. Déduire la provision pour PB à l'arrêté final des comptes :
 $\text{Provision PB} = \text{provision PB}(N) + \text{provision PB (des exercices antérieurs)}$

Méthode D'évaluation de Provision pour Participation Aux Bénéfices des autres branches

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, GAT ASSURANCES utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations bénéficiaires.

Méthode D'évaluation De Provision Pour Ristournes De L'assurance Santé

GAT Assurances procède par :

5. Élaborer un compte de résultat des contrats Gestion Pour Compte
6. Déterminer le montant de ristourne relatif à chaque contrat d'assurance dont le résultat est positif :
 $\text{RIST}(N) = \text{Prime} - \text{Charge de sinistre} - \text{frais de gestion}$
7. Mettre à jour la provision pour ristourne relative aux exercices antérieur non payés aux assurés.
8. Constaté la provision pour ristourne à l'arrêté final des comptes :

$\text{Provision pour RIST} = \text{Provision pour RIST}(N) + \text{Provision pour RIST (des exercices antérieurs)}$

Méthode D'évaluation de Provision pour Ristournes des autres branches

Pour la partie provisions pour Ristournes des autres branches, GAT ASSURANCES utilise une méthode de projection des cadences de ristournes par branche d'assurance :

1. Effectuer la triangulation des ristournes par branche d'assurances.
2. Analyser la cadence de ristournes et déterminer la méthode de projection.
3. Appliquer la méthode de projection déterministe aux triangles de ristournes.
4. Déterminer l'évaluation à l'ultime

3. Autres provisions :

3.1 Prévision des recours à encaisser

Définition :

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre,

Mode de calcul :

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Le GAT utilise, pour toutes les branches, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser

3.2 Provisions mathématiques des rentes

Définition :

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice,

Mode de calcul :

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Méthodologie GAT ASSURANCES :

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit,

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédientiers, l'âge du crédientier est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance,

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle,

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel,

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

3.3 Provision pour risques en cours

Définition :

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats,

Mode de calcul :

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA,

GAT ASSURANCES calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutives de la catégorie),

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances,

3.4 Provision pour égalisation :**Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux,

Mode de calcul :

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès,

3.5 Provision pour équilibrage :**Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux,

Mode de calcul :

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% du montant annuel des primes ou cotisations d'assurance nette de l'exercice.

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent,

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient égale à 200% du montant annuel des primes nettes de l'exercice.

3.6 Provisions techniques à la charge des réassureurs :

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes :

- Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;
- Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;
- Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat,

3.7 Provisions pour dépréciation des créances :

A la date de la clôture, GAT ASSURANCES applique la décision du collège du CGA n°1/2021 du 1^{er} décembre 2021 fixant la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances :

- a- Créances sur les assurés :
 - 1- Les primes d'assurance objet de litiges doivent être totalement provisionnées ;
 - 2- En ce qui concerne les créances sur les assurés :
 - les créances remontant à l'année d'émission (N) sont à provisionner à hauteur de 0% ;
 - les créances remontant à l'année d'émission (N-1) sont à provisionner à hauteur de 20% ;
 - les créances remontant à l'année d'émission (N-2) et antérieures sont à provisionner en totalité (100%).
- b- Créances sur les intermédiaires :
 - Les primes d'assurance émises et non recouvrées par les intermédiaires sont provisionnées à 100%.

LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la Norme Comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Charge par nature	Clés de répartition
Commissions	Affectées directement à la branche
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	Masse salariale,
Contentieux Primes	Valeur des primes en contentieux

III, Les notes aux états financiers :

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2023 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés au 31 Décembre 2023 sont établis selon les règles prévues par la Norme Comptable Générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le bilan clos au 31 Décembre 2023 totalise 540 880 841 dinars contre 528 975 436 dinars au 31 Décembre 2022 accusant ainsi une augmentation de 2%.

Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2023 à 260 984 624 dinars contre 234 477 369 dinars jusqu'au 31 Décembre 2022, accusant ainsi une augmentation de 8 %.

La situation au 31 Décembre 2023 dégage un bénéfice net d'impôt de 25 258 668 dinars contre un bénéfice de 24 303 042 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 Décembre 2023 un montant net de 395 614 951 dinars contre 376 944 055 dinars au 31 Décembre 2022, soit une augmentation de 18 670 896 dinars.

Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une diminution de 4 064 664 dinars en passant de 316 409 457 dinars au 31 Décembre 2022 à 312 344 793 au 31 Décembre 2023.

1- LES NOTES COMPLEMENTAIRES

F.1 - NOTES SUR LE BILAN

F1.1 - L'ACTIF

Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable nette de 11 751 221 dinars contre 10 081 712 dinars au 31 Décembre 2022, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
Actifs incorporels	9 269 486	(7 921 255)	1 348 231	8 452 113	(7 532 854)	919 260
Investissements de recherche & développement	1 279 163	(1 279 163)	0	1 279 163	(1 279 163)	0
Ressources Externes Intégration	3 427 264	(2 310 813)	1 116 451	2 673 816	(2 033 081)	640 735
Fonds commercial	35 000	(35 000)	-	35 000	(35 000)	-
Logiciels	4 528 060	(4 296 280)	231 780	4 464 135	(4 185 610)	278 525
			-			-
Actifs corporels d'exploitation	29 298 587	(18 895 596)	10 402 990	26 157 105	(16 994 652)	9 162 453
Installations techniques et machines	24 158 117	(15 937 146)	8 220 971	22 119 578	(14 343 556)	7 776 022
Autres installations, outillages et mobiliers	5 098 015	(2 958 451)	2 139 565	4 015 857	(2 651 096)	1 364 761
Acomptes versés et immobilisations corporelles en c	42 454	-	42 454	21 670	-	21 670
			-			-
Total	38 568 073	(26 816 852)	11 751 221	34 609 218	(24 527 505)	10 081 712

Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable nette de 395 614 951 dinars contre 376 944 055 dinars au 31 Décembre 2022, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	49 435 839	(18 757 199)	30 678 639	37 773 259	(17 924 913)	19 848 346
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	17 379 617	-	17 379 617	17 379 617	-	17 379 617
Bon de trésors et obligations	118 430 013	-	118 430 013	112 440 013	-	112 440 013
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	88 482 575	(6 028 389)	82 454 186	81 812 384	(6 174 044)	75 638 340
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	45 098 473	(10 459)	45 088 014	31 083 384	(46 361)	31 037 024
Autres dépôts	99 378 000	-	99 378 000	114 250 000	-	114 250 000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 206 482	-	2 206 482	6 350 716	-	6 350 716
Total	420 410 999	(24 796 047)	395 614 951	401 089 373	(24 145 318)	376 944 055

Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté au 31/12/2023 pour un montant de 44 083 910 dinars contre 53 716 963 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Part des réassureurs dans les PPNA	11 784 913	10 692 827
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	32 298 997	43 024 135
Total	44 083 910	53 716 963

Note A4 : CREANCES

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable nette de 62 053 351 dinars contre 62 520 547 dinars au 31 Décembre 2022 le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Primes acquises et non émises	7 754 087		7 754 087	4 977 779		4 977 779
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	54 822 458	(36 032 538)	18 789 920	50 852 992	(31 746 405)	19 106 587
Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	18 926 841	(4 929 503)	13 997 338	19 338 294	(4 429 503)	14 908 791
Créances nées d'opérations de réassurance	17 637 453	-	17 637 453	20 323 799	-	20 323 799
Personnel	682 525	(148 625)	533 900	708 687	(148 625)	560 062
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	767 092	-	767 092	1 006 430	-	1 006 430
Débiteurs divers	3 373 791	(800 231)	2 573 560	2 432 284	(795 186)	1 637 098
Total	103 964 248	(41 910 898)	62 053 351	99 640 266	(37 119 719)	62 520 547

A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2023 un solde net de 7 754 087 dinars contre 4 977 779 dinars au 31 Décembre 2022. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises et se détaillent comme suit :

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2023	31/12/2022
Automobile	240 820	232 903
Incendie	1 949 448	1 302 303
Transport	1 977 678	1 714 608
Risques Divers	121 764	106 060
Groupe	5 857 368	3 928 200
Risques spéciaux	69 067	62 420
Responsabilité Civile	357 597	299 722
Total	10 573 741	7 646 216

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2023	31/12/2022
Automobile	1 318 478	1 225 328
Incendie	219 936	204 504
Transport	108 478	351 816
Risques Divers	103 150	149 641
Assurance Maladie	825 644	470 955
Santé internationale	47 951	19 437
Assurance voyage	32 728	30 404
Risques spéciaux	30 677	92 380
Responsabilité Civile	132 614	123 972
Total	2 819 655	2 668 437

A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2023 un solde net de 18 789 920 dinars contre 19 106 587 dinars au 31 Décembre 2022. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Primes à recevoir	40 275 730	(22 559 717)	17 716 013	39 149 353	(20 224 080)	18 925 273
Les primes en contentieux	11 563 095	(11 604 508)	(41 413)	9 742 426	(9 745 602)	(3 177)
Les créances des intermédiaires	1 009 291	(1 027 108)	(17 817)	1 014 291	(1 027 108)	(12 817)
Compte courant des co-assureurs-Actifs	1 974 341	(841 205)	1 133 136	946 923	(749 615)	197 308
Total	54 822 458	(36 032 538)	18 789 920	50 852 992	(31 746 405)	19 106 587

Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2023 une valeur de 36 032 538 dinars contre 31 746 405 dinars en 2022.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Provisions sur les primes à recevoir	22 559 717	20 224 080
Provisions sur les primes en contentieux	11 604 508	9 745 602
Provisions sur les créances des intermédiaires	1 027 108	1 027 108
Provisions sur les C/C Co-assureurs	841 205	749 615
Total	36 032 538	31 746 405

A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2023 un solde net de 13 997 338 dinars contre 14 908 791 dinars au 31 Décembre 2022. Il regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C des compagnies Actif	18 926 841	(4 929 503)	13 997 338	19 338 294	(4 429 503)	14 908 791
Total	18 926 841	(4 929 503)	13 997 338	19 338 294	(4 429 503)	14 908 791

A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

Ce poste présente au 31 Décembre 2023 un solde net de 17 637 453 dinars contre 20 323 799 au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
C/C Réassureurs	16 945 373	19 713 052
C/C Cessionnaires STAR	443 994	443 994
Comptes des cédantes et rétrocédants	248 086	166 753
Total	17 637 453	20 323 799

A 4.5 – AUTRES CREANCES

Ce poste présente au 31 Décembre 2023 un solde net de 3 874 552 dinars contre 3 203 590 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Personnel	682 525	(148 625)	533 900	708 687	(148 625)	560 062
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	767 092	-	767 092	1 006 430	-	1 006 430
Débiteurs divers	3 373 791	(800 231)	2 573 560	2 432 284	(795 186)	1 637 098
Total	4 823 409	(948 857)	3 874 552	4 147 401	(943 811)	3 203 590

Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 une valeur comptable nette de 27 377 407 dinars contre 25 712 158 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	8 627 310	(2 330 481)	6 296 829	10 807 625	(2 264 539)	8 543 086
Frais d'acquisition reportés	15 625 083	-	15 625 083	12 301 743	-	12 301 743
Autres charges à répartir	-	-	-	25 237	-	25 237
Compte de Régularisations Actifs	5 455 496	-	5 455 496	4 842 093	-	4 842 093
Total	29 707 888	(2 330 481)	27 377 407	27 976 697	(2 264 539)	25 712 158

A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2023 un solde net de 6 296 829 dinars contre 8 543 086 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Caisse	4 412	-	4 412	5 045	-	5 045
Banques CCP et autres organismes financiers	5 027 115	(136 090)	4 891 025	7 165 965	(136 090)	7 029 875
Valeurs à l'encaissement et valeurs impayés	159 452	(144 294)	15 158	177 930	(144 294)	33 637
Trésorerie générale et saisi arrêt	3 436 331	(2 050 097)	1 386 234	3 458 685	(1 984 155)	1 474 529
Total	8 627 310	(2 330 481)	6 296 829	10 807 625	(2 264 539)	8 543 086

A 5.2 – Comptes de Régularisations Actifs

Ce poste présente au 31 Décembre 2023 un solde net de 5 455 496 dinars contre 4 842 093 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	Au 31/12/2022
Intérêts et loyers courus et non Echus	4 364 102	4 091 917
Autres Comptes de Régularisation	1 091 393	750 175
Total	5 455 496	4 842 093

F.1.2 - LES CAPITAUX PROPRES

Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élevé à 45 000 000 Dinars constitués de 4 500 000 actions de nominal 10 Dinars chacune entièrement libérée.

Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 131 054 745 dinars contre 119 294 433 dinars au 31 décembre 2022 enregistrant une variation de 11 760 312 dinars.

Désignation	Total au 31/12/2022	Mouvement de la période	Affectatio du résultat 2022	Distribution dividendes	Total au 31/12/2023
Capital social	45 000 000				45 000 000
Réserve légale	4 500 000				4 500 000
Réserves Facultatives	1 371 533				1 371 533
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345				345
Réserves pour Réévaluation Libre	5 088 955				5 088 955
Réserves de Garantie	37 685				37 685
Réserve pour fond social	1 336 288	1 644	200 000		1 537 932
Résultats reportés Solde créditeurs	2 656 585		603 042		3 259 627
Réserves spéciales pour réinvestissement	35 000 000		10 000 000		45 000 000
Dividendes	0		13 500 000	-13 500 000	0
Capitaux propres avant résultat	94 991 391	1 644	24 303 042	-13 500 000	105 796 077
Résultat de l'exercice	24 303 042	25 258 668	-24 303 042	0	25 258 668
Total capitaux propres	119 294 433	25 260 312	0	-13 500 000	131 054 745

F.1.3 - LES PASSIFS

Note P1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2023 totalisent 20 959 629 dinars contre 18 309 036 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour congés payés	1 926 214	1 441 413
Provision pour risque fiscal et social	7 533 416	5 367 622
Autres provision pour risques et charges	11 500 000	11 500 000
Total	20 959 629	18 309 036

La compagnie a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi. Le résultat de la notification a fait ressortir un montant de 7 133.213 DT, un crédit d'impôt 15 883 DT et un report de TVA de 1 217 384 DT. La compagnie a répondu à ladite notification dans les délais légaux et a constaté une provision à ce titre au 31/12/2022 pour un montant de 5 000 000 DT. Une dotation complémentaire a été constatée en 2023 pour 1 500 000 DT. La position définitive de l'administration fiscale n'étant pas encore parvenue.

La compagnie a fait l'objet d'un contrôle CNSS pour les périodes (2015-2016-2017) et (2019-2022 et 2021) et à ce tire la compagnie a constaté une provision pour risque social de 1 033 000.

Note P2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques brutes constituées au 31 Décembre 2023 totalisent 312 344 793 dinars contre 316 409 457 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour primes non acquises Non Vie	65 598 434	58 620 766
Provisions pour sinistres Non Vie	236 631 034	247 865 171
Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie	6 832 781	6 614 039
Provisions pour égalisation et équilibrage	675 940	814 147
Autres provisions techniques Non Vie	2 606 604	2 495 334
Total	312 344 793	316 409 457

P 2-1 Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2023 un total de 65 598 434 dinars contre 58 620 766 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille par branche comme suit :

Branches	31/12/2023	31/12/2022
Automobile	50 124 748	44 412 440
Incendie	4 063 239	3 725 341
Transport	1 499 559	1 377 437
Risques Divers	1 561 418	1 357 743
Groupe	1 551 118	1 422 252
Assurance voyage	401 946	304 236
Risques spéciaux	3 999 608	3 716 615
Responsabilité Civile	979 571	830 278
Acceptations	1 417 227	1 474 423
Total	65 598 434	58 620 766

P 2-2 Provisions pour sinistres à payer non-vie

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2023 un total de 236 631 034 dinars contre 247 865 171 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour SAP	175 192 942	186 593 067
Provisions pour sinistres tardifs	57 392 528	54 453 528
Prévisions de recours à encaisser	-13 432 046	-10 937 560
Provisions pour chargement de gestion	17 477 610	17 756 136
Total	236 631 034	247 865 171

P 2-3 Autres provisions techniques non-vie

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2023 un total de 2 606 604 dinars contre 2 495 334 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Povisions mathématiques des rentes	2 606 604	2 495 334
Total	2 606 604	2 495 334

Note P3 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2023 un total de 40 949 205 dinars contre 46 861 173 dinars au 31 Décembre 2022.

Note P4 : AUTRES DETTES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2023 un total de 2 5923 533 dinars contre 18 882 522 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 057 610	6 321 261
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 152	55 152
Dépôts et cautionnements reçus	4 050	4 950
Autres Dettes	901 140	1 186 292
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	15 069 927	7 932 599
Créditeurs divers	3 835 655	3 382 268
Total	25 923 533	18 882 522

P 4-1 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2023 un total de 6 057 610 dinars contre 6 321 261 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les co-assureurs	247 850	303 462
C/C Des compagnies-Passif	134 691	134 691
Dettes envers les intermédiaires	5 675 068	5 883 107
Total	6 057 610	6 321 261

P 4-2 Dettes nées d'opérations de réassurances

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2023 un total de 55 152 dinars contre un même montant qu'au 31 Décembre 2022.

P 4-3 Autres Dettes

P 4-3-1 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2023 un total de 15 069 927 dinars contre 7 932 599 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Etat, impôts et taxes et retenues	13 394 144	5 998 343
Organismes de sécurité sociale	1 675 783	1 934 255
Total	15 069 927	7 932 599

P 4-3-2 Crédoeurs Divers

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2023 un total de 3 835 655 dinars contre 3 382 268 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs, achat et prestations de services	2 022 272	2 104 827
Actionnaires, Dividendes à payer	192 546	192 546
Créditeurs divers, autres dettes	1 620 837	1 084 895
Total	3 835 655	3 382 268

Note P5 : AUTRES PASSIFS

Ce poste présente au 31 Décembre 2023 un total de 9 648 935 dinars contre 9 218 815 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer	4 916 085	4 088 835
Produits constatés d'avance	2 977	1 890
Régul commissions sur PANE	740 525	536 400
Report de commission reçues des réassureurs	435 970	422 045
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	3 388 100	4 046 074
Produits perçus d'avance	165 279	123 571
Total	9 648 935	9 218 815

Le report des commissions reçues des réassureurs correspond à la part des commissions qui doit être reportée sur les exercices ultérieurs et a été calculée sur les affaires cédées en réassurance Facultative. Le solde s'élève au 31 décembre 2023 à 435 970 DT contre un solde de 422 045 DT au 31 décembre 2022.

F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT

F.2.1 - Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

F.2.2 - Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

F.2.3 - Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26 et l'annexe 3 de la norme NCT n°27.

F.2.4 - Ventilation des charges de personnel

Les charges du personnel de GAT ASSURANCES s'élèvent au 31/12/2023 à 21 668 671 dinars contre 19 957 151 dinars un an auparavant en augmentation de 8,58% et sont ventilés comme suit :

Eléments	2023	Structure	2022	Structure	Evolution
Salaires	17 376 200	80.19%	16 106 176	80.70%	7.89%
Charges sociales	3 675 624	16.96%	3 329 092	16.68%	10.41%
Autres charges	616 848	2.85%	521 884	2.62%	18.20%
Charges du personnel	21 668 671	100%	19 957 152	100%	8.58%

Eléments	Exercice clos le 31/12/2023	Structure	Exercice clos le 31/12/2022	Structure	Evolution
Effectif (hors commerciaux)	222	100,0%	224	100,0%	0,0%
Répartition par collègue					
Cadre	208	93.69%	208	92,9%	0.0%
Agent de maîtrise	9	4.05%	10	4,5%	-10.0%
Agent d'exécution	5	2.25%	6	2,7%	-16.7%
Taux d'encadrement	93.70%		92,9%		
Parité					
Hommes	114	51.35%	113	50.45%	0.9%
Femmes	108	48.65%	111	49.55%	-2.7%
Age moyen	42.31		42		
Ancienneté moyenne	14.5		15		
Répartition par type de contrat					
CDI	204	91.89%	212	94.64%	-3.8%
CDD et SIVP	18	8.11%	12	5.36%	50.0%
Départs	13	5.86%	10	4.46%	30.0%
Recrutements	11	4.95%	10	4.46%	10.0%
Turnover	5.35%		4,5%		

F.2.5 - Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élevant à 23 241 791 dinars au 31/12/2023 contre 18 904 627 dinars au 31/12/2022.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Commissions servies aux Intermédiaires	23 241 791	18 904 627
Total	23 241 791	18 904 627

F.2.6 - Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 554 720 dinars, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 958 280 dinars jusqu'au 31 Décembre 2023 contre 785 461 dinars jusqu'au 31 Décembre 2022.

F.4 - NOTES AUX TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

F.4.1 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2023 à 22 704 087 dinars contre 22 089 695 dinars jusqu'au 31 Décembre 2022.

F.4.2 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent -11 385 200 dinars au 31 Décembre 2023 contre 326 998 dinars au 31 Décembre 2022.

F.4.3 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2023 à 13 499 202 dinars contre 21 408 000 dinars jusqu'au 31 Décembre 2022.

F.5 - NOTE SUR LES PARTIES LIEES

➤ Opérations conclues avec GAT VIE :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE les frais d'assurance groupe au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2023 pour 37 425 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE sa quote-part en TTC dans les charges communes de personnel de GAT ASSURANCES. Ce montant s'élève à 896 788 dinars au titre de l'exercice 2023.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE sa quote-part en TTC dans les charges communes de l'immeuble. Ce montant s'élève à 91 577 dinars au titre de l'exercice 2023.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant pour l'exercice 2023 de 5 880 Dinars pour les frais téléphoniques et 732 dinars pour les frais de carburant.
- GAT ASSURANCES a réglé à GAT VIE des dividendes pour un montant brut de 195 885 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 21 333 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT VIE des dividendes pour un montant brut de 1 521 916 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 23 000 dinars.
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES un montant de 263 640 dinars représentant la quote-part de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2023 s'élève à 538 833 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT VIE un Contrat fidélisation pour le compte de son personnel, le montant de la prime de 2023 s'élève à 635 011 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit au profit de son personnel un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) auprès de GAT VIE. Le montant de la prime relative à l'exercice 2023 s'élève à 247 548 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2023 s'élève à 10 188 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif Décès au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2023 s'élève à 104 535 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit un contrat prévoyance collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2023 s'élève à 70 344 dinars.
- GAT ASSURANCES a loué un local à GAT VIE. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2023 est de 100 568 Dinars.
- Le compte courant de GAT VIE chez GAT ASSURANCES représente un solde débiteur de 458 870 dinars au 31 décembre 2023.

➤ Opérations conclues avec GAT INVESTISSEMENT :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT le montant des frais téléphoniques pour l'exercice 2023 de 2 640 Dinars.

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2023 pour 5 440 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT sa quote-part en TTC dans les charges communes de personnel de GAT ASSURANCES. Ce montant s'élève à 180 325 dinars au titre de l'exercice 2023.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT sa quote-part en TTC dans les charges communes de l'immeuble. Ce montant s'élève à 23 108 dinars au titre de l'exercice 2023.
- GAT ASSURANCES a réglé à GAT INVESTISSEMENT des dividendes pour un montant brut de 504 777 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 21 333 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT INVESTISSEMENT des dividendes pour un montant brut de 874 517 dinars.
- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT ASSURANCES une convention de gestion de portefeuille. La charge facturée au titre de l'exercice 2023 s'élève en TTC à 1 428 000 dinars.
- Le compte courant de GAT Investissement chez GAT ASSURANCES représente un solde débiteur de 192 393 dinars au 31 décembre 2023.
- GAT ASSURANCES a loué un local à GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2023 est de 62 236 dinars.

➤ **Opérations conclues avec GAT IMMOBILIER :**

- GAT ASSURANCES a conclu avec La société GAT IMMOBILIER une convention en vertu de laquelle cette dernière met à sa disposition les moyens matériels et humains pour assurer la gestion et le pilotage des tous les travaux relatifs à son siège social, ses annexes et l'ensemble de ses agences. Cette convention est conclue le 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction et moyennant une rémunération mensuelle hors taxes de 24.400 dinars majorée de 5% à compter du 1^{er} janvier 2024. Le montant constaté à ce titre en charges de l'exercice s'élève à 348.436 dinars TTC.
- GAT ASSURANCES a loué un local situé au RDC de la résidence SPROLS « les roses » à Menzah 9 auprès de GAT IMMOBILIER. La location a pris effet le 1^{er} février 2023. Le montant du loyer en TTC au titre de 2023 s'élève à 26 180 dinars TTC.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT IMMOBILIER le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à sa place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2023 à 2 520 Dinars pour les frais téléphoniques et 2 424 dinars pour les frais de carburant.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT Immobilier les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2023 pour 16 912 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT IMMOBILIER des dividendes pour un montant brut de 66 546 dinars et des jetons de présence de 6 250 dinars.
- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2023 est respectivement de 36 405 Dinars pour le local du centre d'expertise et de 133 424 dinars pour le local des archives.
- Le compte courant de GAT Immobilier chez GAT ASSURANCES représente un solde créditeur de 75 885 dinars au 31 décembre 2023.

➤ **Opérations conclues avec GAT PROMOTION IMMOBILIERE :**

- GAT ASSURANCES a loué un local commercial à usage d'agence auprès de GAT PROMOTION IMMOBILIERE, le montant du loyer en TTC au titre de 2023 s'élève à 25 200 dinars.

- GAT ASSURANCES a conclu avec la société GAT PROMOTION IMMOBILIERE des conventions d'émissions de billets de trésorerie en vertu desquelles, cette dernière émet des billets de trésorerie à souscrire par GAT ASSURANCES, productifs d'intérêts au taux de TMM+2%. Les montants souscrits au cours de l'exercice 2023 totalisent 2,3 millions de dinars à échoir courant l'exercice 2024. Les intérêts courus non échus constatés à ce titre au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 162 718 dinars. Les montants souscrits au cours de l'exercice 2022 totalisant 6,5 millions de dinars ont été totalement remboursés courant l'exercice 2023. Les intérêts constatés sur ces billets de trésorerie s'élèvent au 31/12/2023 à 247 772 dinars.

F.6 - NOTE SUR LES EVENEMENTS POST CLOTURE

A ce jour aucun évènement n'a été enregistré et qui peut impacter les états financiers de l'année 2023.

Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31/12/2023

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:	
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture			
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions		
1. Actifs incorporels														
1.1 Frais de recherche et développement	8 417 113	817 373		9 234 486	7 497 854		388 402					7 886 255	0	1 348 231
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	0			0	0							0	0	0
1.3 Fonds de commerce	35 000			35 000	35 000							35 000	0	0
1.4 Acomptes versés				0								0	0	0
	8 452 113	817 373	0	9 269 486	7 532 854	0	388 402	0	0	0	7 921 255	0	1 348 231	
				0								0	0	0
2. Actifs corporels d'exploitation														
2.1 Installations techniques et machines	22 119 578	2 243 733	205 193	24 158 117	14 343 556		1 593 590					15 937 146	0	8 220 971
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	4 015 857	1 082 158		5 098 015	2 651 096		307 355					2 958 451	0	2 139 565
2.3 Acomptes versés	21 670	20 784		42 454								0	0	42 454
	26 157 105	3 346 675	205 193	29 298 587	16 994 652	0	1 900 945	0	0	0	18 895 596	0	10 402 990	
				0								0	0	0
3. Placements														
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	37 773 259	11 662 580		49 435 839	17 924 913		832 287					18 757 199	0	30 678 639
3.2 Placements dans les entreprises liées	49 669 678			49 669 678	17 924 913	0	832 287	0	0	0	0	18 757 199	0	49 669 678
3.2.1 Parts	49 669 678			49 669 678								0	0	49 669 678
3.2.2 Bons et obligations				0								0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.1 Parts				0								0	0	0
3.3.2 Bons et obligations				0								0	0	0
3.4 Autres placements financiers	313 646 437	390 412 282	382 753 236	321 305 482	0	6 220 405	0	75 036	0	0	0	6 038 848	315 266 634	
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	80 605 707	33 384 606	12 699 326	101 290 987		6 220 405		75 036		256 593		6 038 848	95 252 139	
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	112 440 013	17 250 000	11 260 000	118 430 013								0	118 430 013	
3.4.3 Prêts hypothécaire	0			0								0	0	
3.4.4 Autres prêts	0			0								0	0	
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	114 250 000	336 594 621	351 466 621	99 378 000								0	99 378 000	
3.4.6 Autres	0			0								0	0	
3.5 Créances pour espèces déposées	6 350 716	3 183 055	7 327 289	2 206 482								0	2 206 482	
3.6 Placements des contrats en UC	0			0		0						0	0	
	401 089 373	402 074 862	382 753 236	420 410 999	34 919 564	6 220 405	1 664 573	75 036	0	0	37 652 796	6 038 848	395 614 951	
TOTAL:	435 698 591	406 238 910	382 958 430	458 979 071	42 452 418	6 220 405	3 953 920	75 036	0	0	45 574 051	6 038 848	407 366 172	

Annexe n°9

Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2023

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	49 435 839	30 678 639		
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	17 379 617	17 379 617		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	88 482 602	82 454 213		30 384 746
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM	45 098 473	45 088 014		547 422
Obligations et autres titres à revenu fixe	118 430 000	118 430 000		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 206 482	2 206 482		
Autres dépôts auprès des établ. bancaires et financiers	99 378 000	99 378 000		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total	420 411 013	395 614 966	-	-

1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière

Annexe n°10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 31/12/2023

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2019	2020	2021
Inventaire 2021			
Règlements cumulés	104 046 467	69 129 974	61 250 279
Provisions pour sinistres	23 128 993	39 283 686	86 077 099
Total des charges de sinistres	127 175 459	108 413 659	147 327 378
Primes émises et acceptées-VB			
Variation de la provision pour primes non acquises-VB			
Primes Acquisées	164 557 530	181 578 539	208 699 704
% sinistres / primes acquises	77,28%	59,71%	70,59%

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022				
Règlements cumulés	108 828 893	79 173 548	101 053 948	66 155 555
Provisions pour sinistres	14 152 603	26 384 558	47 677 207	114 884 983
Total des charges de sinistres	122 981 495	105 558 106	148 731 155	181 040 538
Primes émises et acceptées-VB				
Variation de la provision pour primes non acquises-VB				
Primes Acquisées	164 557 530	181 578 539	208 699 704	229 630 010
% sinistres / primes acquises	74,73%	58,13%	71,27%	78,84%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2023					
Règlements cumulés	110 691 719	83 642 207	112 745 835	112 350 410	77 058 068
Provisions pour sinistres	10 059 664	14 806 442	28 262 772	48 922 933	108 280 692
Total des charges de sinistres	120 751 384	98 448 649	141 008 606	161 273 343	185 338 761
Primes émises et acceptées-VB					
Variation de la provision pour primes non acquises-VB					
Primes Acquisées	164 557 530	181 578 539	208 699 704	229 630 010	252 130 689
% sinistres / primes acquises	73,38%	54,22%	67,57%	70,23%	73,51%

Annexe n°11

Ventilation des charges et des produits de placements

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Revenus et Frais Financiers concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participation	Autres Revenus et Frais Financiers	Total
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles		370 444	370 444
1.2 Parts et actions de société immobilière			-
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		5 127 224	5 127 224
2.2 Emprunts obligataires		5 059 655	5 059 655
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		4 182 279	4 182 279
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		1 132 501	1 132 501
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		20 000	20 000
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		2 516 190	2 516 190
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		10 628 707	10 628 707
2.8 Contrats en unités de comptes			-
2.9. Autres		305 893	305 893
3. Autres placements			-
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			-
Total Produits de placements	-	29 342 893,662	29 342 894
Pertes provenant de la réalisation de placements		0,000	-
Pertes de change		54 799	54 799
Interets des depots recus des réassureurs		461 144	-
Dot./Amt des primes de remboursement des emprunts			-
Dot./dép des placements			-
Autres frais		2 434 496	2 434 496
Total Charges de placements		2 950 439	2 489 294

Annexe n°12

Résultat technique par catégorie d'assurance Vie jusqu'au 31/12/2023

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Contrats Mixte	Contrats en unité de compte	Contrats épargne	Contrats décès	Contrat TDI	Montant
Primes acquises	150 821	-	-	4 501 754	-	4 652 574
Charges de prestations	(0)	-	-	(2 438 837)	-	(2 438 837)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	(11 898)	-	-	-	-	(11 898)
Solde de souscription	138 923	-	-	2 062 916	-	2 201 840
Frais d'acquisition	(18 099)	-	-	(541 176)	-	(559 275)
Autres charges de gestion nettes	-	-	-	(204 715)	-	(204 715)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	(18 099)	-	-	(745 891)	-	(763 990)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	26 999	-	-	131 751	-	158 751
Participation aux résultats et intérêts techniques	(77 043)	-	-	(7 625)	-	(84 668)
Solde Financier	(50 044)	-	-	124 126	-	74 083
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	(183 475)	-	(183 475)
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	-	59 483	-	59 483
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	1 656	-	1 656
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	-	-	-	(122 336)	-	(122 336)
Résultat technique	70 781	-	-	1 318 816	-	1 389 597

Annexe n°13

Résultat technique par catégorie d'assurance Non-Vie jusqu'au 31/12/2023

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Automobile	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité civile	Risque agricole	Autres dommages aux biens	Assistance	Accidents corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	Accidents de travail	Protection juridique	Acceptation	Autres	Montant
Primes acquises	99 853 478	17 475 580	18 291 365	1 183 839	4 704 433	256 113	16 750 173	12 475 280	5 592 264	64 282 446	2 349 026	-	6 072 143	2 844 549	-	252 130 689
Primes émises	103 010 483	17 597 701	18 659 548	1 461 309	4 855 012	261 425	17 437 934	14 097 933	5 763 431	64 411 311	2 356 238	-	6 408 679	2 787 354	-	259 108 357
Variation des primes non acquises	(3 157 004)	(122 121)	(368 182)	(277 470)	(150 579)	(5 312)	(687 761)	(1 622 654)	(171 167)	(128 865)	(7 212)	-	(336 536)	57 196	-	(6 977 668)
Charges de prestations	(75 748 471)	(1 584 747)	(3 108 435)	(429 738)	(1 523 148)	(336 103)	(658 204)	(183 482)	(291 101)	(65 803 270)	3 154 907	(246 724)	(2 291 010)	734 823	-	(148 314 703)
Prestations et frais payés	(78 289 776)	(1 036 643)	(4 125 307)	(611 036)	(3 281 284)	(456 119)	(2 288 800)	(183 482)	(347 463)	(63 246 889)	(339 389)	(165 624)	(2 536 478)	(3 352 215)	-	(160 260 506)
Charges des provisions pour prestations diverses	2 541 305	(548 103)	1 016 872	181 298	1 758 136	120 016	1 630 596	-	56 361	(2 556 381)	3 494 296	(81 099)	245 468	4 087 038	-	11 945 802
Solde de souscription	24 105 007	15 890 834	15 182 931	754 101	3 181 285	(79 991)	16 091 969	12 291 797	5 301 163	(1 520 824)	5 503 932	(246 724)	3 781 134	3 579 372	-	103 815 986
Frais d'acquisition	(19 438 655)	(3 381 660)	(5 027 682)	(287 414)	(1 206 036)	(136 755)	(4 499 176)	(2 636 239)	(1 851 291)	(6 750 305)	(775 288)	-	(1 197 664)	(680 335)	-	(47 868 499)
Autres charges de gestion nettes	(5 140 320)	(932 714)	(1 142 116)	(66 961)	(307 810)	(16 038)	(956 498)	(734 342)	(396 220)	(2 424 983)	(146 217)	-	(328 518)	(95 670)	-	(12 688 407)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	(24 578 975)	(4 314 374)	(6 169 798)	(354 374)	(1 513 845)	(152 793)	(5 455 674)	(3 370 581)	(2 247 511)	(9 175 288)	(921 505)	-	(1 526 182)	(776 005)	-	(60 801 200)
Produits nets des placements	11 598 402	591 033	1 335 960	270 417	1 344 801	59 040	756 381	268 781	191 847	990 060	292 112	155 557	547 775	315 548	-	18 717 714
Participation aux résultats et intérêts techniques	503 925	76 345	(88 289)	-	(52 063)	-	(50 724)	-	-	(1 434 787)	(3 723)	-	-	(22 747)	-	(1 072 064)
Solde Financier	12 102 327	667 378	1 247 671	270 417	1 292 738	59 040	705 658	268 781	191 847	(444 727)	288 388	155 557	547 775	292 801	-	17 889 945
Part des réassureurs dans les primes acquises	(1 996 984)	(11 100 703)	(14 095 505)	(1 307 782)	(1 151 165)	(229 172)	(2 296 083)	(8 189 174)	(367 223)	(1 837 189)	(1 717 981)	-	-	(695 457)	-	(44 984 418)
Part des réassureurs dans les prestations payées	324 479	1 345 531	2 738 130	360 221	13 057	315 247	1 336 299	-	7 296	1 114 016	197 332	-	-	973 389	-	8 724 997
Part des réassureurs dans les charges de provisions	720 798	(380 183)	(1 887 225)	(203 589)	157 447	24 875	(2 125 097)	-	6 858	5 244	(3 176 094)	-	-	(3 843 640)	-	(10 700 609)
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	208 547	436 070	-	-	354	-	109 286	9 490	-	46 563	-	-	10 155	-	820 466
Commissions reçues des réassureurs	(14)	1 990 177	3 829 722	266 676	151 509	67 733	555 367	3 531 154	35 412	142 624	462 755	-	-	124 792	-	11 157 908
Solde de réassurance	(951 721)	(7 936 631)	(8 978 808)	(884 474)	(829 152)	179 037	(2 529 514)	(4 548 734)	(308 167)	(575 305)	(4 187 426)	-	-	(3 430 761)	-	(34 981 655)
Résultat technique	10 676 639	4 307 206	1 281 996	(214 330)	2 131 026	5 293	8 812 438	4 641 263	2 937 331	(11 716 144)	683 390	(91 167)	2 802 727	(334 593)	-	25 923 076
Résultat Technique	5 920 511	1 648 575	1 638 994	(486 306)	651 194	(15 810)	9 667 387	4 307 970	3 868 523	(7 852 099)	(357 417)	(117 039)	1 466 325	568 639	-	20 909 447

Annexe n°15

Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Montant
Primes Acquises	PRV11	4 652 574
Charges de prestations	CHV11	(2 438 837)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12+CHV21	(11 898)
Solde de souscription		2 201 840
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	(559 275)
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	(204 715)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(763 990)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	158 751
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3	(84 668)
Solde Financier		74 083
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11_ 2°Colonne	(183 475)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_ 2°Colonne	59 483
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_ 2°Colonne	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_ 2°Colonne	1 656
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_ 2°Colonne	-
Solde de réassurance		(122 336)
Résultat technique		1 389 597
Résultat Technique N-1		1 731 319

Annexe n°16

Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Montant
Primes Acquisées		252 130 689
Primes émises	PRNV11	259 108 357
Variation des primes non acquises	PRNV12	(6 977 668)
Charges de prestations		(148 314 703)
Prestations et frais payés	CHNV11	(160 260 506)
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12-CHNV2	11 945 802
Solde de souscription		103 815 986
Frais d'acquisition		(47 868 499)
Autres charges de gestion nettes		(12 688 407)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(60 556 905)
Produits nets des placements		18 717 714
Participations aux résultats et intérêts techniques		(1 072 064)
Solde Financier		17 645 650
Part des réassureurs dans les primes acquises		(44 984 418)
Part des réassureurs dans les prestations payées		8 724 997
Part des réassureurs dans les charges de provisions		(10 700 609)
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats		820 466
Commissions reçues des réassureurs		11 157 908
Solde de réassurance		(34 981 655)
Résultat technique		25 923 076
Résultat Technique N-1		20 909 447

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des États Financiers de la société « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 131 054 745 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 25 258 668 Dinars.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des États Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT ASSURANCES » avec la réglementation en vigueur.

3. Participations croisées

Contrairement aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, la société « GAT ASSURANCES » détient, au 31 décembre 2023, respectivement 98,83% et 99,94% dans le capital des sociétés « GAT VIE » et « GAT Investissement » qui détiennent à leur tour respectivement 1,45% et 3,74% dans le capital de la société « GAT ASSURANCES ».

Tunis, le 26 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

FINOR

Walid BEN SALAH

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a informé des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- GAT ASSURANCES a conclu avec La société GAT IMMOBILIER une convention en vertu de laquelle cette dernière met à sa disposition les moyens matériels et humains pour assurer la gestion et le pilotage des travaux relatifs à son siège social, ses annexes et l'ensemble de ses agences.

Cette convention a été conclue le 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction et moyennant une rémunération mensuelle hors taxes de 24.400 dinars majorée de 5% à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le montant constaté à ce titre en charges de l'exercice s'élève à 348.436 dinars TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 13 juin 2024.

- GAT ASSURANCES a loué un local situé au RDC de la résidence SPROLS « les roses » à Menzah 9 auprès de GAT IMMOBILIER. La location a pris effet le 1^{er} février 2023.

Le montant constaté à ce titre en charges de l'exercice s'élève à 26 180 dinars TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 13 juin 2024.

- GAT ASSURANCES a conclu avec la société GAT PROMOTION IMMOBILIERE des conventions de billets de trésorerie en vertu desquelles, cette dernière émet des billets de trésorerie à souscrire par GAT ASSURANCES, productifs d'intérêts au taux de TMM+2%.

Le montant non encore remboursé en principal s'élève au 31 décembre 2023, à 2,3 millions de dinars.

Les produits constatés à ce titre au cours de l'exercice s'élèvent à 162 718 dinars.

Les souscriptions ont été autorisées par le conseil d'administration en date du 13 juin 2024.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

1. GAT VIE :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE :
 - Les frais d'assurance groupe relatifs à l'exercice 2023, au titre du contrat d'assurance groupe 2023 pour un montant de 37 425 dinars.
 - Sa quote-part dans les charges communes de personnel de GAT ASSURANCES. Ce montant s'élève à 896 788 dinars en TTC au titre de l'exercice 2023.
 - Sa quote-part dans les charges communes de l'immeuble. Ce montant s'élève à 91 577 dinars en TTC au titre de l'exercice 2023.
 - Le montant des frais téléphoniques et des frais de carburant pour l'exercice 2023 de 5 880 dinars en TTC et 732 dinars en TTC respectivement.
- GAT ASSURANCES a réglé à GAT VIE des dividendes pour un montant brut de 195 885 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 21 333 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT VIE des dividendes pour un montant brut de 1 521 916 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 23 000 dinars.
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à GAT VIE. Le montant annuel du loyer au titre de l'exercice 2023 s'élève à 100 568 dinars en TTC.
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES un montant de 263 640 dinars en TTC représentant la quote-part de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2023 s'élève à 538 833 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT VIE un Contrat fidélisation pour le compte de son personnel, le montant de la prime relative à l'exercice 2023 s'élève à 635 011 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit au profit de son personnel un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) auprès de GAT VIE. Le montant de la prime relative à l'exercice 2023 s'élève à 247 548 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2023 s'élève à 10 188 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif Décès au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2023 s'élève à 104 535 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit un contrat prévoyance collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2023 s'élève à 70 344 dinars.
- Le compte courant de GAT VIE chez GAT ASSURANCES représente au 31 décembre 2023 un solde débiteur de 458 870 dinars.

2. GAT INVESTISSEMENT :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT :
 - Le montant des frais téléphoniques au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 2 640 dinars en TTC.
 - Les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2023 pour 5 440 dinars.

- Sa quote-part dans les charges communes de personnel de GAT ASSURANCES. Ce montant s'élève à 180 325 dinars en TTC au titre de l'exercice 2023.
- Sa quote-part dans les charges communes de l'immeuble. Ce montant s'élève à 23 108 dinars en TTC au titre de l'exercice 2023.
- GAT ASSURANCES a réglé à GAT INVESTISSEMENT des dividendes pour un montant brut de 504 777 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 21 333 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT INVESTISSEMENT des dividendes pour un montant brut de 874 517 dinars.
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer au titre de l'exercice 2023 s'élève à 62 236 dinars en TTC.
- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT ASSURANCES une convention de gestion de portefeuille. La charge facturée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 428 000 dinars en TTC.
- Le compte courant de GAT Investissement chez GAT ASSURANCES représente au 31 décembre 2023 un solde débiteur de 192 393 dinars.

3. GAT IMMOBILIER :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT IMMOBILIER :
 - Le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à sa place. Ce montant s'élève au titre de l'exercice 2023 à 2 520 dinars pour les frais téléphoniques et 2 424 dinars pour les frais de carburant.
 - Les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2023 pour un montant de 16 912 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de De GAT IMMOBILIER des dividendes pour un montant brut de 66 546 dinars et des jetons de présence de 6 250 dinars.
- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer au titre de l'exercice 2023 est respectivement de 36 405 dinars pour le local du centre d'expertise et de 133 424 dinars pour le local des archives.
- Le compte courant de GAT Immobilier chez GAT ASSURANCES représente au 31 décembre 2023 un solde créditeur de 75 885 dinars.

4. GAT PROMOTION IMMOBILIERE :

- GAT ASSURANCES a loué un local commercial à usage d'agence auprès de GAT PROMOTION IMMOBILIERE, le montant du loyer au titre de l'exercice 2023 s'élève à 25 200 dinars en TTC.

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC se présentent comme suit :

- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Président Directeur Général sont fixés par le contrat conclu le 08/04/2016, et l'avenant du 05/01/2021 en vertu duquel M. Mohamed DKHILI perçoit des honoraires mensuels de 36 440 dinars HT, bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais de carburant et d'une prise en charge de ses frais de mission.
- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Directeur Général Adjoint sont fixés par le procès-verbal du Conseil d'Administration du 08/09/2022, en vertu duquel M. Riadh BADR perçoit une rémunération mensuelle nette de 12 500 dinars , une prime de performance sur objectifs, fixée annuellement

par le Conseil d'Administration, bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents et de tout autre avantage attribué en tant que salarié de GAT ASSURANCES avant sa prise de fonction de DGA.

- Les membres du Conseil d'Administration, du Comité Permanent d'Audit et du Comité des Risques de GAT ASSURANCES sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

2. Les rémunérations des dirigeants au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Montants bruts en dinars	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	520 371		405 086 (*)		168 000	174 200
Avantages à LT			98 564	33 501		
Avantages en nature	56 410		18 784			
Total	576 781		522 434	33 501	168 000	174 200

(*) Compte tenu de la prime de performance relative à l'exercice 2022 pour un montant brut de 96 971 dinars servie en 2023.

(*) Ce montant ne tient pas compte de la dotation aux provisions pour congés à payer de 70 000 dinars au titre de l'exercice 2023 et qui a porté le solde de ladite provision à 114 786 dinars au 31 décembre 2023.

- Les jetons de présence de l'exercice 2023 s'élèvent à 120 000 dinars en brut pour les membres du Conseil d'Administration, 24 000 dinars en brut pour les membres du Comité Permanent d'Audit et 24 000 dinars pour les membres du Comité Risque. Ces jetons de présence ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 11/05/2023.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 26 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Walid BEN SALAH